

Exploitation.

**ORDRE DE SERVICE**

N° 133.

**Changement de dénomination de stations.**

Le 3 octobre 1884.

Ensuite d'une décision ministérielle, les dénominations indiquées dans la première colonne ci-après seront respectivement remplacées à l'avenir par les dénominations renseignées dans la 2<sup>e</sup> colonne, savoir :

Anvers-Nord.	Anvers Bassins et Entrepôt (local).
Anvers Bassins.	Anvers Bassins et Entrepôt (transit).
Anvers-Sud (quais).	Anvers-Sud-quais (transit).
Couillet-Montigny.	Couillet.

Les agents de l'Administration modifieront en conséquence les tarifs et autres documents se trouvant en leur possession.

En ce qui concerne particulièrement l'ordre de service N° 124 du 15 octobre 1881, il sera fait emploi des dénominations d'Anvers Bassins et Entrepôt (local) et d'Anvers Bassins et Entrepôt (transit) là où cet ordre prescrit de faire usage respectivement des dénominations d'Anvers-Nord et d'Anvers-Bassins.

Les inscriptions des bâtiments des recettes des stations auxquelles s'appliquent les dénominations ci-dessus, seront les suivantes :

Pour Anvers Bassins et Entrepôt (local) & { Anvers Bassins et Entrepôt.  
id. (transit) }

Pour Couillet-Montigny . . . . . Couillet.

Aucune modification ne sera apportée à l'inscription du bâtiment des recettes de la station d'Anvers Sud.

Les fonctionnaires dont le service est en cause sont chargés, chacun dans la limite de ses attributions, d'assurer ou de surveiller l'exécution du présent ordre.

*L'Administrateur,*

A. DUBOIS.